

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CRÉDITS
ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES**

ANNEXE N° 33

Monnaies et Médailles.

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberge, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 31) et in-8° 68.
Sénat : 65 (1959-1960).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1960 s'équilibre en recettes et en dépenses à 527.400.000 NF contre 56.400.000 NF, ce qui représente une augmentation de 471 millions NF. En d'autres termes, ce budget annexe sera neuf fois plus important l'année prochaine que cette année.

Ce développement spectaculaire est dû au « franc lourd » dont la création fut décidée par l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 et qui sera mis en circulation dès le début de l'année 1960 (décret n° 59-1313 du 18 novembre 1959).

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1960 et celles de 1959 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1959.	Proposées pour 1960.	
	(En nouveaux francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	45.000.000	514.950.000	+ 469.950.000
Produit de la fabrication des monnaies des Etats de la Communauté et des pays étrangers	7.000.000	7.000.000	»
Produit de la vente des médailles.....	4.000.000	5.000.000	+ 1.000.000
Divers	400.000	450.000	+ 50.000
Total	56.400.000	527.400.000	+ 471.000.000

Il ressort de ce tableau :

— que le produit de la fabrication des monnaies des Etats de la Communauté et des pays étrangers doit rester stationnaire à 7 millions NF ;

— que le produit de la vente des médailles doit s'accroître de 25 % en passant de 4 millions NF à 5 millions NF ;

— que le produit de la fabrication des monnaies françaises sera plus que décuplé passant de 45 millions NF à près de 515 millions NF.

La fabrication des nouvelles pièces françaises doit s'étaler sur quatre ou cinq ans et le programme envisagé porte sur 4.630 millions de pièces se répartissant ainsi qu'il suit :

PIECES	METAL OU ALLIAGE	FABRICATIONS PREVUES
		(En millions de pièces.)
1 centime.....	Aluminium-magnésium.	1.300
2 centimes.....	Aluminium-Magnésium.	530
5 centimes.....	Aluminium-magnésium.	600
10 centimes.....	Bronze-aluminium.	637
20 centimes.....	Bronze-aluminium.	600
50 centimes.....	Cupro-nickel.	263
1 franc.....	Nickel.	500
2 francs.....	Argent.	100
5 francs.....	Argent.	100

Il convient de souligner que ce programme n'envisage pas la fabrication de pièces de 25 centimes. Le Gouvernement pense, en effet, que la mise en circulation de telles pièces risquerait de créer une « psychose d'arrondissement des prix » préjudiciable aux consommateurs et, d'une manière plus générale, à l'économie du pays. Votre commission des finances comprend très bien les raisons psychologiques qui ont inspiré cette décision ; elle regrette cependant l'absence d'une pièce qui, sur le plan pratique, aurait

rendu de très grands services puisque sa valeur aurait correspondu à des prix courants comme ceux des journaux quotidiens et des timbres.

*
* *

En fin d'année 1959, la Banque de France aura reçu de l'administration des Monnaies et Médailles 15 millions de pièces de 5 NF et 75 millions de pièces de 1 NF.

En 1960, la priorité sera donnée à la frappe de 5 F, de 1 F et de 1, 2 et 5 centimes. La vente à la Banque de France des pièces ainsi frappées en 1960 devrait procurer au budget annexe des ressources s'élevant à 514.950.000 NF et se décomposant comme suit :

— 52.000.000 de pièces de 5 F.....	260.000.000 NF.
— 250.000.000 de pièces de 1 F.....	250.000.000 NF.
— 45.000.000 de pièces de 5 centimes...	2.250.000 NF.
— 45.000.000 de pièces de 2 centimes...	900.000 NF.
— 180.000.000 de pièces de 1 centimes...	1.800.000 NF.
	<hr/>
	514.950.000 NF.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1960 et celles de 1959 est donnée par le tableau ci-après.

Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1959 et des propositions formulées dans le projet de loi de finances pour 1960.

DESIGNATION DES DEPENSES	1959	1960				DIFFERENCE avec 1959.
		Mesures acquises.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En nouveaux francs.)			
Crédits de paiement.						
1 ^{re} section. — Exploitation :						
Personnel	9.543.110	+ 387.090	9.930.200	+ 1.113.590	11.043.790	+ 1.500.680
Matériel	16.031.400	+ 79.000	16.110.400	+ 389.470.683	405.581.083	+ 389.549.683
Charges sociales	1.513.340	+ 77.144	1.590.484	+ 28.746	1.619.230	+ 105.890
Dépenses diverses	Mémoire.	»	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Dépenses d'ordre	29.312.150	»	29.312.150	(1) + 79.843.747	(2) 109.155.897	(1) + 79.843.747
Totaux généraux	56.400.000	+ 543.234	56.943.234	+ 470.456.766	527.400.000	+ 471.000.000
A déduire (dépenses d'ordre par virements à la section Investissements) :						
Amortissements	— 400.000	+ 400.000	»	+ 400.000	— 400.000	»
Excédent affecté aux investissements..	Mémoire.	»	Mémoire.	+ 1.500.000	— 1.500.000	+ 1.500.000
Totaux	— 400.000	+ 400.000	»	+ 1.900.000	— 1.900.000	+ 1.500.000
Net pour les dépenses de la 1 ^{re} section.	56.000.000	+ 943.234	56.943.234	+ 468.556.766	525.500.000	+ 469.500.000
2 ^e section. — Investissements.....	400.000	— 400.000	»	+ 1.900.000	1.900.000	+ 1.500.000
Totaux généraux	56.400.000	+ 543.234	56.943.234	+ 470.456.766	527.400.000	+ 471.000.000
Autorisations de programme.....	400.000	»	»	+ 8.850.000	8.850.000	+ 8.450.000

(1) Dont 78.343.747 NF de versements au Trésor et 1.500.000 NF de virement à la section Investissements.

(2) Dont 107.655.897 NF de versements au Trésor et 1.500.000 NF de virement à la section Investissements.

Ces dépenses doivent être analysées sous deux rubriques : les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

A. — LES DEPENSES D'EXPLOITATION

1° LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1.500.680 NF par rapport à l'année 1959 dont :

- 387.090 NF au titre des mesures acquises ;
- 1.113.590 NF au titre des mesures nouvelles.

L'accroissement des dépenses au titre des *mesures acquises* n'est que la conséquence de l'extension, en année pleine, des nouveaux traitements et salaires qui ont pris effet à compter du 1^{er} février 1959.

Quant aux crédits supplémentaires demandés au titre des *mesures nouvelles*, ils correspondent aux modifications apportées, en raison de la mise en œuvre du nouveau programme de frappe, aux structures des emplois techniques de l'administration des Monnaies et Médailles ainsi qu'aux rémunérations afférentes à ces emplois.

Ces modifications concernent notamment :

- dans le corps technique supérieur, les emplois de chef du service de l'exploitation, d'ingénieur en chef et d'ingénieurs, dont les échelles de traitement seraient aménagées ;

- dans le corps des chimistes, la création d'un emploi de directeur des essais ;

- dans le corps de maîtrise, les emplois d'encadrement général et d'encadrement d'atelier dont les échelles de traitement seraient également aménagées ;

- dans le corps des spécialistes artistiques ou techniques, les emplois de graveurs et de contrôleurs techniques dont les rémunérations seraient revalorisées compte tenu des aptitudes des intéressés et de leurs sujétions.

Votre Commission des finances donne son approbation aux mesures qui sont proposées car les personnels des Monnaies et Médailles constituent une élite professionnelle dont le travail sera particulièrement lourd au cours des prochaines années.

2° LES DÉPENSES DE MATÉRIEL

Les dépenses de matériel, au titre des mesures nouvelles, sont en augmentation de 389.470.683 NF par rapport à 1959 dont :

- 264 millions NF au titre du retrait de pièces démonétisées ;
- 125.470.683 NF au titre des dépenses de matériel proprement dites

a) *Le retrait des pièces démonétisées.*

Au cours de l'année 1960, 270 millions de pièces actuelles de 100 francs, en cupro-nickel, doivent être retirées de la circulation et leur remboursement doit être pris en charge par le budget annexe des Monnaies et Médailles. Mais en contre-partie celui-ci prendra en compte le stock de métal qui est évalué à 6 millions NF. Au total, la dépense effective supportée par le budget annexe ne sera donc, à ce titre, que de 264 millions NF.

b) *Les autres dépenses de matériel.*

Les augmentations portant sur les autres dépenses de matériel concernent essentiellement :

— pour 114,8 millions NF, les achats de matières premières : 630 tonnes d'argent fin, 1.100 tonnes de nickel, 200 tonnes de cuivre, 175 tonnes d'aluminium et 10 tonnes de magnésium ;

— pour 1 million NF, les achats de matières consommables : creusets, aciers pour coins monétaires, fournitures d'ateliers et d'usines, etc. ;

— pour 9,3 millions NF, des réparations, des fournitures d'eau, de gaz et d'électricité, des flans commandés à l'industrie privée.

3° LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses sont constituées :

— d'une part, par un versement effectué par le budget annexe au budget général dont le montant doit atteindre 107,6 millions NF en 1960 contre 29,3 millions NF en 1959 ;

— d'autre part, par un virement à la section « Investissements » de 1,5 million NF.

*
* *

B. — LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1.900.000 NF tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement correspondent :

— pour 400.000 NF à des opérations annuelles de renouvellement de machines ;

— pour 1.500.000 NF à l'installation de nouveaux locaux et de machines nouvelles (fours, trains de laminoirs, presses, etc...) qui sont nécessaires pour mener à bien le programme de frappe des nouvelles pièces.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des finances vous propose l'adoption, sans modification, du budget annexe des Monnaies et Médailles.